

Les violences intrafamiliales, finissons-en avec les tabous !



Les réponses des spécialistes du réseau VIF Borain et du CHU Ambroise Paré

Qu'entendez-vous par violences intrafamiliales ? Comment les reconnaître ?

“ Nous entendons par violence intrafamiliale, une violence qui touche l'ensemble du système familial à savoir le ou la partenaire, les enfants et les proches.

La violence peut être de différentes natures : physique, psychologique, économique, sexuelle ou verbale. Elle se manifeste au travers de situations multiples.

La **violence physique** peut se manifester par des coups (gifle, bousculade, lancée d'objet, morsure, griffure...).

La **violence psychologique** peut se manifester sous différentes formes : être humilié(e) en privé ou en public, être critiqué(e) de manière constante, être surveillé(e)...

Le but étant que l'individu n'ait plus d'estime de soi ni de confiance en soi.

La **violence économique** peut se traduire par un contrôle excessif des dépenses, empêcher l'autre de posséder sa propre carte de banque ou encore l'interdire de travailler.

La **violence sexuelle** sera d'obliger son partenaire à avoir des rapports sexuels non consentis ainsi que des pratiques sexuelles humiliantes.

La **violence verbale** se caractérise par des cris, des insultes, des propos désobligeants, etc.

Même s'il est impossible d'explicitier toutes les situations où nous pouvons retrouver de la violence, il y a toujours un dénominateur commun à savoir le principe de domination. Dans toutes ces formes de violence, nous retrouvons un processus de domination d'une personne vis-à-vis d'une autre.

Nous sommes dans un rapport inégalitaire, infondé et répétitif. Les violences intrafamiliales reprennent aussi la question du mariage forcé, des violences liées à l'honneur ainsi que des mutilations génitales.”

Je suis victime de violences, à qui dois-je m'adresser pour m'en sortir ?

“ Si vous êtes victime de violences, vous pouvez vous adresser au **service d'assistance policière aux victimes**. C'est un service de première ligne dont le travail sera de courte durée et dans l'urgence.

- Pour **Mons** - 065 97 91 41
- Pour le **Borinage** - 065 61 98 61

Vous pouvez également contacter directement la **Police** via le **101**.

En dehors de ces deux canaux, de nombreuses associations d'aide aux victimes de violences physiques, psychologiques et sexuelles existent !

Retrouvez toutes les coordonnées utiles au verso. „



CPAS de Mons

Service Violences Intrafamiliales - 065 39 72 70

Service de prévention de Mons - 065/ 40 51 49

VIF Borain

Service de prévention de Frameries - 065 61 20 78

Service de prévention de Boussu - 065 69 18 12

Service de prévention de Quaregnon - 065 88 46 02

Centre Interculturel Mons-Borinage - 065 61 18 56

Maison de justice de Mons

Service accueil des victimes - 065 39 50 20

Bureau d'aide juridique de Mons

Cour de Justice - 065 37 97 04

asbl Brise le Silence

Association d'aide aux victimes - 0488 80 06 26

asbl Résilience

Aide psycho-sociale des victimes de violence - 065 35 53 96

asbl Violence & Mariage Forcé

Association qui oeuvre dans le cadre de la prévention et de l'information sur les violences liées à l'honneur et les mariages forcés - 0474 61 70 28

Maison d'accueil le Kangourou

Maison maternelle - 065 64 33 50

Maison d'accueil l'Espoir

Maison maternelle - 065 34 00 15

SOS Enfants

Prévention et traitement des situations d'enfants victimes de maltraitance physique, psychologique, sexuelle, institutionnelle ou de négligence - 065 39 96 60

Praxis

Praxis anime des groupes de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.

Praxis - Hainaut - 064 34 19 00

Centre de Planning Familial des FPS de Mons - 068 84 84 58

CASU (Centre d'Action Sociale d'Urgence)

Le CASU est ouvert 24h/24, 7j/7, il a pour mission d'effectuer une première écoute des personnes appelant et d'approfondir avec elles la demande. Il offre une activité d'aide sociale et d'orientation vers des services appropriés - 0800 99 340 (gratuit)

Télé accueil

Aide téléphonique francophone - Contactez le 107

Ligne d'écoute violences conjugales

0800 30 030

Un numéro vert pour les violences faites aux personnes âgées - 0800 30 330 (de Respect Seniors)

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. N'hésitez pas à poser toutes vos questions à la ligne gratuite d'écoute des violences conjugales - **0800 30 030**.

Mon enfant est souvent témoin de ces violences, comment lui en parler ?

« Un enfant témoin de violences est exposé à la même terreur que la victime sans avoir les outils psychiques permettant de mettre des mots sur ces situations et de leur donner un sens.

Saviez-vous que plus un enfant est jeune et plus il intériorise la violence ? Ainsi les nourrissons sont particulièrement perméables aux scènes de violences et ces dernières vont s'inscrire dans la mémoire traumatique. Les recherches ont montré que toute violence produite par les adultes mettra en danger le développement affectif, psychique, physique et social de l'enfant et provoquera chez ce dernier une grande insécurité.

Si mon enfant est témoin des violences perpétrées, je dois considérer qu'il est tout aussi victime que moi. Il est donc primordial de pouvoir mettre des mots sur son ressenti. En cas de difficultés, il est possible de s'adresser à des professionnels (centre PMS, médecin traitant, pédiatre, psychologue, instituteur).

Un service est mis à disposition «SOS enfants», qui est joignable au numéro 065 39 96 60. »

Une amie est victime, que puis-je faire pour l'aider ?

« Pour aider un(e) ami(e) à mieux comprendre sa situation, nous devons tout d'abord faire preuve d'écoute sans porter de jugement. Il ne faut surtout pas lui dire quoi faire mais l'aider à prendre conscience de ce qui est mieux pour lui(elle).

Il est important de s'assurer qu'il(elle) soit en sécurité et qu'il(elle) sache n'être pas responsable des violences subies. N'hésitez donc pas à l'orienter vers des professionnels et des structures adaptées qui pourront l'aider et l'aiguiller au mieux dans les démarches à entreprendre. »



Les spécialistes du
VIF Borain et du CHU Ambroise Paré

